

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 21 janvier 2020

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le mardi 21 janvier 2020, à compter de 16h. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque.

Est absente la conseillère : Suzanne Lessard, Lucie Dagenais et Chantal Gadbois

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Pierre Tougas	Bob Lussier
MME		Marie-France Moquin

Madame Anne Pouleur, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

Conformément à l'article 156 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 17 janvier 2020 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

SUJETS :

1. Adoption de l'avis de convocation
2. Avis de motion au règlement 115-02-2019 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2020
3. Avis de motion au règlement 116-01-2005(19-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal
4. Indexation des salaires exercice financier 2020
5. Inscription à la formation pompier 1 Sylvain Laprade
6. Rédaction du plan de sécurité civile et mesures d'urgence
7. Achat d'une génératrice
8. Levée de la séance

RÉS 767-01-20 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': Adopter l'avis de convocation tel que notifié par la directrice générale, secrétaire-trésorière le 17 janvier 2020.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 115-02-2019 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2020

Je, Pierre Tougas, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 115-02-2020 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2020;

Le présent règlement vient annuler le règlement 115-02-2019 afin de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier de l'année 2020;

Dans le but de respecter les exigences de la loi, un projet de ce règlement est présenté par le maire séance tenante.

Frelighsburg, le 21 janvier 2020

AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 116-01-2005(19-1) ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Je, Suzanne Lessard, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 116-01-2005(20-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;

Le présent règlement vient modifier les articles 1, 2 et 5 du règlement 116-01-2005(19-1) aux fins de couvrir l'exercice financier de l'année 2020 et fixer le taux d'indexation de la rémunération des élus municipaux à 2.3 %, et de 15% pour compenser les nouvelles dispositions fiscales relatives à l'imposition de l'allocation annuelle des élus municipaux;

Dans le but de respecter les exigences de la loi, un projet de ce règlement est présenté par le maire séance tenante.

RÉS 768-01-20 INDEXATION DES SALAIRES EXERCICE FINANCIER 2020

CONFORMÉMENT à la résolution RÉS 747-12-19 adoptée lors de la tenue de la séance spéciale du conseil municipal le 19 décembre 2019;

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin

Appuyé du conseiller Pierre Tougas

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': Augmenter l'échelle salariale du personnel municipal et des pompiers à temps partiel pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2020, à 2.3 %, selon l'indice des prix à la consommation calculé sur une période de douze mois en octobre de l'exercice précédent.

ADOPTÉE

RÉS 769-01-20 INSCRIPTION A LA FORMATION POMPIER 1 SYLVAIN LAPRADE

CONFORMÉMENT à la recommandation du 13 janvier 2020, du directeur, incendie, monsieur Patrick Cournoyer, d'inscrire la recrue Sylvain Laprade à la formation pompier 1, malgré le paragraphe 6.3 de l'article 6 Conditions pour être pompier, du règlement 120-04-2007 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie ;

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg inscrit la recrue Sylvain Laprade à l'école nationale des pompiers du Québec au module 1 de la formation pompier volontaire au coût de 1 395,00 \$.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 770-01-20 RÉDACTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la compagnie Priorité StraTJ le 14 novembre 2019 concernant la rédaction du plan de sécurité civile et mesures d'urgence ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 21 janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE les propositions présentées dans l'offre de services peuvent être découpées par options ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels sont comptabilisés au budget 2020, et qu'ils totalisent taxes incluses 8 312,69 \$, conformément aux options retenues par le directeur incendie;

CONSIDÉRANT QU' il faut ajouter aux options retenues par le directeur incendie, la formation obligatoire « Introduction à la sécurité civile » au montant de 750,00 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Pierre Tougas
Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg mandate l'entreprise Priorité StraTJ pour la rédaction du plan de sécurité civile et mesures d'urgence au montant incluant les taxes de 9 175,00 \$;

QUE : La directrice générale, secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

771-01-20 ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE

Il est proposé par la conseillère Marie-France Moquin
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg achète de la compagnie Équipements Pascali Enr., une génératrice Standby 20kw au montant taxes incluses de 10 347,75 \$ pour desservir l'Hôtel de Ville lors de situation impliquant la mise en place des mesures d'urgence.

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 772-01-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Tougas
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Jean Lévesque
Maire

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière